

Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

École/Centre : Boijoli

Nom de la direction : Brigitte Côté

Adopté par le C.E le : 11 juin 2024

Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

<p>Nos résultats</p>	<p>Selon le sondage transmis aux élèves en mai 2024 sur le bien-être et la sécurité dans l'école auprès des élèves du 2e et 3e cycles 82% de ceux-ci se sentent en sécurité à l'école. Il est possible de constater que la surveillance des adultes, la relation de proximité ainsi que leurs interventions favorisent ce sentiment. Les manifestations comportementales les plus observées chez nos jeunes sont des agressions verbales telles que les insultes et l'utilisation d'un langage grossier. Des conflits sont aussi fréquemment observés, conflits qui parfois se terminent par des coups. Au secondaire, la gestion de conflits, le stress, l'anxiété et des réseaux sociaux sont au cœur des interventions. De plus, nous remarquons plus de gestes d'agressivité et de gestes de violence. Il est donc primordial de travailler la gestion des émotions.</p>
<p>Constats sur ces résultats</p>	<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collaboration école- famille-communauté. - Équipe mobilisée et orientée vers l'amélioration du climat; - La relation positive entre les membres du personnel, les adultes et les élèves; - Situations rapidement prises en charge par le personnel et la direction; - Enseignement explicite des comportements positifs; - Relation de proximité avec nos élèves du secondaire; - Comportements d'Intimidation rares. <p>Vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compilation des évènements (SOI, billet jaune, cartable des avis de manquement majeur). - Développer un système de communication concernant les comportements à risques qui nécessitent un avis de manquement majeur (violence-intimidation) efficace entre l'école et le service de garde - Maintenir des canaux de communication efficaces entre la direction, le personnel, l'élève et les parents - Application uniforme du mode de vie lors d'écarts de conduite.

<p>Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence</p>	<p>Pour les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du soutien au comportement positif (enseigner explicitement les comportements attendus); - Être disponibles pour recevoir, écouter et guider les élèves qui font appel à eux; - Assurer une surveillance active sur la cour (ponctualité, dossards pour visibilité); - Ateliers avec des organismes externes, nos partenaires et notre intervenante scolaire en matière de violence et d'intimidation; - Sensibiliser les élèves à la nécessité de dénoncer; <p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer rapidement à l'adulte (tout adulte dont l'intervenante sociale) s'ils ont besoin d'aide, lors de conflit ou lorsqu'ils en sont témoins; - Utiliser les moyens et les stratégies de retour au calme et de gestion de conflits; - Communiquer de manière non violente; - Dénoncer les situations inacceptables de nature agressive, violente ou déplacée.
<p>Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une rencontre individuelle et confidentielle avec la victime pour s'assurer que la situation est bien terminée (2 jours après l'événement, 1 semaine après l'événement, 1 mois après). - D'autres personnes peuvent être contactées, selon la situation : témoin, parent/tuteur, personne qui a signalé la situation, etc. - Consignation des fiches « Écart de conduite » ou courriel de suivis reçus pour mes élèves, des autres intervenants, dans un cartable ou autres moyens à cet effet. - Consignation des écarts de conduite, des interventions et résultats dans le SOI. - Reddition de compte : La direction doit remplir l'avis d'intervention dans une situation de violence ou d'intimidation via FORMS.
<p>Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici juin 2025, diminuer le nombre de situations observées par les élèves se caractérisant par des insultes ou du langage grossier. 2. D'ici juin 2025, diminuer le nombre de situations conflictuelles observées par les élèves. 3. D'ici juin 2025, sensibiliser les élèves aux comportements sexualisés.
<p>Formation offerte sur la violence à caractère sexuel (à compter de l'année 2023-2024)</p>	<p>À venir 2024-2025</p>

**Mesures de sécurité prises
pour prévenir les violences à
caractère sexuel**

- Formations pour le personnel scolaire sur les comportements sexualisés et le dévoilement;
- Activités de prévention sur la cyber et le sextage;
- Former les intervenants scolaire (SEXO);